

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES

À une séance ajournée du Conseil de la Municipalité de Courcelles tenue à 19h30 au lieu ordinaire des sessions, lundi le dixième jour d'août deux-mille-quinze, jour fixé en conformité avec le code municipal en vigueur dans la Province.

Sont présents : M. Mario Quirion, maire, MM. Les conseillers Gino Giroux, Francis Bélanger, Renaud Gosselin.

Mme la conseillère, Diane Rancourt.

Mme Renée Mathieu, dir.gén./sec-trés.

M. Claude Goulet prend son siège à 20h

M. Hugues Arguin est absent

Rés. 15-153

ENGAGEMENT DE CRÉDITS : TUYAUX RÉFECTION AQUEDUC DU MOULIN

Proposé par : Renaud Gosselin

Appuyé par : Gino Giroux

QU'une dépense de 15 000\$ plus taxes soit autorisée pour l'achat de tuyaux d'aqueduc sur une longueur de 170 mètres pour refaire une section de la rue du Moulin.

ADOPTÉE

Rés. 15-154

ENGAGEMENT DE CRÉDITS : TUYAUX RÉFECTION ÉGOUT SANITAIRE DU MOULIN

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Francis Bélanger

QU'une dépense de 15 000\$ plus taxes soit autorisée pour l'achat de tuyaux d'égout sanitaire sur une longueur de 170 mètres pour refaire une section de la rue du Moulin.

ADOPTÉE

Rés. 15-155

ACQUISITION DE TERRAIN DE M. CLAUDE GOULET : LOT 4 023 387

CONSIDÉRANT QUE ce terrain a été cédé à M. Goulet en date du 16 décembre 1998 et que celui-ci désire s'en départir aujourd'hui;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est en fait un ancien dépotoir, une clause spécifique devra établir la responsabilité de l'acquéreur;

CONSIDÉRANT QU'un chemin passe sur ledit terrain et qu'il y a lieu d'établir un droit de passage perpétuel en faveur de l'utilisateur et ses ayants droits;

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : Claude Goulet

QUE la municipalité de Courcelles acquière de M. Claude Goulet le lot 4 023 387 du cadastre du Québec pour la somme de 0\$.

QUE le contrat à venir établisse des clauses spécifiques en ce qui a trait à la pollution éventuelle et un droit de passage perpétuel.

QUE Mme Renée Mathieu, directrice générale et M. Mario Quirion, maire soient à signer ledit acte de prise de possession.

ADOPTÉE

Rés. 15-156

AUTORISATION DE DÉPLACEMENT : RENCONTRE WSP DOSSIER BELVÉDÈRE

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Claude Goulet

QUE les élus intéressés soient autorisés à aller rencontrer nos ingénieurs chez WSP à St-Georges le 17 août à 9h pour discuter de la façon de procéder pour refaire un nouveau belvédère au Moulin.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par : Claude Goulet

Appuyé par : Francis Bélanger

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

_____,maire _____dir.gén./sec-trés.